

SICAV CROISSANCE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV–CROISSANCE » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 21.740.690, un actif net de D : 21.721.250 et un bénéfice de la période de D : 1.394.033.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV–CROISSANCE » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV CROISSANCE » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 24 octobre 2025

Le Commissaire Aux Comptes

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	16 211 581	14 063 686	14 232 191
Actions et droits rattachés		13 984 845	11 893 729	12 027 591
Obligations et valeurs assimilées		1 483 355	1 560 880	1 590 075
Titres OPCVM		743 381	609 077	614 525
Placements monétaires et disponibilités		5 529 109	4 383 185	3 883 554
Placements monétaires	5	5 528 205	4 382 536	3 883 075
Disponibilités		904	649	479
Créances d'exploitation	6	-	-	500 000
TOTAL ACTIF		21 740 690	18 446 871	18 615 745
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	19 440	18 564	23 067
TOTAL PASSIF		19 440	18 564	23 067
ACTIF NET				
Capital	8	20 747 165	17 527 356	17 644 882
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		36	20	20
Sommes distribuables de l'exercice en cours		974 049	900 931	947 775
ACTIF NET		21 721 250	18 428 307	18 592 677
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 740 690	18 446 871	18 615 745

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	136 566	901 882	124 761	886 828	916 023
Dividendes		108 660	816 986	95 585	804 219	804 219
Revenus des obligations et valeurs assimilées		27 906	84 896	29 176	82 609	111 804
Revenus des placements monétaires	10	57 919	180 538	58 638	164 446	223 858
Revenus des prises en pension	11	22 369	28 498	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		216 854	1 110 918	183 399	1 051 275	1 139 881
Charges de gestion des placements	12	-36 502	-104 441	-32 103	-93 911	-126 375
REVENU NET DES PLACEMENTS		180 352	1 006 477	151 296	957 364	1 013 506
Autres charges	13	-12 074	-35 626	-10 933	-33 447	-43 904
RESULTAT D'EXPLOITATION		168 278	970 851	140 363	923 917	969 602
Régularisation du résultat d'exploitation		14 221	3 198	495	-22 987	-21 827
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		182 499	974 049	140 858	900 931	947 775
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-14 221	-3 198	-495	22 987	21 827
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 220 718	1 964 379	-66 143	649 567	730 808
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		5 037	132 572	162 898	151 827	166 698
Frais de négociation de titres		-	-426	-1 336	-1 337	-1 583
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 394 033	3 067 376	235 782	1 723 975	1 865 525

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 394 033	3 067 376	235 782	1 723 975	1 865 525
Résultat d'exploitation	168 278	970 851	140 363	923 917	969 602
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 220 718	1 964 379	-66 143	649 567	730 808
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 037	132 572	162 898	151 827	166 698
Frais de négociation de titres	-	-426	-1 336	-1 337	-1 583
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-945 519	-	-826 076	-826 076
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	313 789	1 006 715	10 315	40 466	63 287
Souscriptions					
- Capital	277 674	1 396 988	9 443	897 721	931 087
- Régularisation des sommes non distribuables	21 893	85 658	377	7 591	9 141
- Régularisation des sommes distribuables	14 222	21 154	495	5 674	7 541
Rachats					
- Capital	-	-463 233	-	-820 603	-833 194
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-13 655	-	-21 256	-21 920
- Régularisation des sommes distribuables	-	-20 196	-	-28 660	-29 368
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 707 822	3 128 572	246 097	938 366	1 102 736
ACTIF NET					
En début de période	20 013 428	18 592 677	18 182 210	17 489 942	17 489 942
En fin de période	21 721 250	21 721 250	18 428 307	18 428 307	18 592 677
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	55 231	53 251	53 155	52 940	52 940
En fin de période	56 069	56 069	53 185	53 185	53 251
VALEUR LIQUIDATIVE	387,402	387,402	346,494	346,494	349,152
TAUX DE RENDEMENT	6,91%	16,05%	1,30%	9,60%	10,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 septembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 septembre 2025.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 16.211.581 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2025	% Actif Net
	Actions & droits rattachés		6 128 214	13 984 845	64,38%
	Actions		6 128 214	13 984 845	64,38%
TN0001800457	Actions BIAT	17 488	185 637	1 802 507	8,30%
TN0002500650	Actions Placements de Tunisie	25 476	535 734	1 064 898	4,90%
TN0003900107	Actions UIB	55 200	596 381	1 240 786	5,71%
TN0001900604	Actions BH BANK	26 600	195 256	244 773	1,13%
TN0002200053	Actions BT	208 347	1 310 514	1 112 365	5,12%
TN0001600154	Actions ATTIJARI BANK	31 319	235 937	1 945 380	8,96%
TN0003400058	Actions Amen Bank	32 730	219 021	1 507 446	6,94%
TN0003400058	Actions AIR Liquide	10 738	1 066 664	1 718 080	7,91%
TN0001300557	Actions BTE	1 555	29 671	5 987	0,03%
TN0004200853	Actions CIL	27 278	72 607	715 147	3,29%
TN0001400704	Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 792	80 784	0,37%
TN0006560015	Actions SOTUVER	3 000	35 832	42 042	0,19%
TN0003600350	Actions ATB	3 752	27 710	12 419	0,06%
TN0002400505	Actions UBCI	997	39 071	19 741	0,09%
TN0007410012	Actions Ennakl automobiles	8 258	88 361	126 802	0,58%
TN0007400013	Actions Carthage cement	115 000	231 701	217 580	1,00%
TN0007530017	Actions One Tech HOLDING	17 072	110 765	150 302	0,69%
TN0001100254	Actions S.F.B.T	68 471	376 600	875 744	4,03%
TN0007300015	Actions ARTES	18 900	132 775	220 185	1,01%
TN0007270010	Actions TPR	29 700	128 783	319 097	1,47%
TN0007570013	Actions EUROCYCLES	8 000	167 621	105 344	0,48%
TN0007610017	Actions SAH	18 515	176 944	232 215	1,07%
TN0007670011	Actions Délice Holding	18 420	126 836	225 221	1,04%
	Titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières		732 290	743 381	3,42%
TNW9FDO2UUM9	SICAV CAPITALISATION PLUS	7 035	732 290	743 381	3,42%
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 452 000	1 483 355	6,83%
	* Obligations de sociétés		112 000	115 073	0,53%
TN0003600483	ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	112 000	115 073	0,53%
	* Emprunt national		1 340 000	1 368 282	6,30%
TN0008000895	Emprunt National 2021/CAT/B	6 000	600 000	604 050	2,78%
TNFOOWIRG8H7	Emprunt National 3T/2022	3 000	240 000	240 735	1,11%
TN2781ZB9E10	Emprunt National 1T/2024 TMM+1,75%	5 000	500 000	523 497	2,41%
	TOTAL GENERAL		8 312 504	16 211 581	74,63%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				74,57%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 5.528.205 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME		3 581 000	3 623 436			16,68%
	Compte à terme au 06/10/2025 (3 mois au taux de 7%)	1 203 000	1 220 350	100	N° 082722	5,62%
	Compte à terme au 06/10/2025 (3 mois au taux de 7%)	1 878 000	1 902 779	92	N° 083013	8,76%
	Compte à terme au 28/12/2025 (3 mois au taux de 7%)	500 000	500 307	93	N° 081944	2,30%
CERTIFICATS DE DEPOTS		497 680	497 918			2,29%
TNUKU94U9030	Certificat de dépôt au 27/10/2025 (au taux de 7%)	497 680	497 918	30	Banque de Tunisie	2,29%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		1 399 817	1 406 851			6,48%
	Pension livrée AMEN BANK au 13/11/2025 (90 jours) au taux de 8,5%	499 761	505 189	90		2,33%
	Pension livrée BIAT au 22/10/2025 (30 jours) au taux de 8,5%	500 028	500 973	30		2,31%
	Pension livrée BIAT au 23/10/2025 (30 jours) au taux de 8,5%	400 028	400 689	30		1,84%
TOTAL		5 478 497	5 528 205			25,45%
Pourcentage par rapport au total des actifs			25,43%			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste accuse au 30 septembre 2025 un solde nul contre le même solde à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Certificat de dépôt échus à encaisser	-	-	500 000
TOTAL	-	-	500 000

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 septembre 2025 un montant de D : 19.440 contre D : 18.564 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	1 745	1 495	1 570
Etat, retenue à la source	3 650	3 210	3 246
Commissaire aux comptes	13 645	13 458	17 851
Rémunération PDG	400	400	400
TOTAL	19 440	18 564	23 067

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 septembre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	17 644 882
Nombre de titres	53 251
Nombre d'actionnaires	13

Souscriptions réalisées

Montant	1 396 988
Nombre de titres émis	4 216
Nombre d'actionnaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(463 233)
Nombre de titres rachetés	(1 398)
Nombre d'actionnaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 964 379
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	132 572
Frais de négociation de titres	(426)
Régularisation des sommes non distribuables	72 003

Capital au 30-09-2025

Montant	20 747 165
Nombre de titres	56 069
Nombre d'actionnaires	15

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 136.566 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, contre D : 124.761 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
<u>Dividendes</u>					
- des actions	108 660	816 986	95 585	738 101	738 101
-des titres OPCVM	-	-	-	66 119	66 119
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
- intérêts	27 906	84 896	29 176	82 609	111 804
TOTAL	136 566	901 882	124 761	886 828	916 023

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 57.919 contre D : 58.638 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts sur comptes à terme	50 804	157 858	50 909	139 435	190 209
Intérêts sur certificats de dépôt	7 115	22 680	7 729	25 012	33 649
TOTAL	57 919	180 538	58 638	164 446	223 858

Note 11 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 22.369, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	22 369	28 498	-	-	-
TOTAL	22 369	28 498	-	-	-

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 36.502 contre D : 32.103 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Commission de gestion	31 288	89 521	27 517	80 495	108 321
Rémunération du dépositaire	5 214	14 920	4 586	13 416	18 054
TOTAL	36 502	104 441	32 103	93 911	126 375

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 12.074 contre D : 10.933 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Redevance CMF	5 215	14 920	4 586	13 416	18 054
Honoraires commissaire aux comptes	4 903	14 299	4 393	13 728	18 120
Rémunération du PDG	1 200	3 600	1 200	3 600	4 800
TCL	749	2 784	747	2 652	2 874
Autres	7	23	8	51	56
TOTAL	12 074	35 626	10 933	33 447	43 904

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.